



Arrondissement de
Pontivy

Commune de Pleugriffet

Séance du 28 Novembre 2024

Date de la convocation

21/11/2024

Date d'affichage

21/11/2024

Nombres de membres

Afférents au conseil
municipal : 12
En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Dont 0 pouvoir.

Le 28 NOVEMBRE 2024 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur Yannick LE DOUARIN, Madame BASELLO Sylvie, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur LANTRAIN Anthony, Monsieur GUILLAS Michel, Madame COCHEREL Claire, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur NOUET Mickaël,

Excusé(s) ayant donné procuration :

Excusé (s) : Madame ROUVRAY Aurélie, Madame VALO Lucie
Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO.

Réf : 2024-11/01

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 OCTOBRE 2024.
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2024-11/02

Objet de la délibération : ECOLE SAINT-JOSEPH - PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE DU LOGICIEL AGATHE

Le Maire fait part de la demande de l'école SAIN-JOSEPH de participer aux frais de mise en place et d'utilisation du logiciel AGATHE pour la gestion administrative et financière du service de garderie. Il indique que le coût total du matériel y compris la formation revient à 691.12 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'octroyer une participation de 350 euros
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2024-11/03

Objet de la délibération : Modification de branchement eau potable – 10 Place de l'Eglise

L'Adjoint en charge des travaux informe le Conseil Municipal de la demande qui a été faite auprès de STGS de modifier le branchement d'eau potable – 10 place de l'Eglise, et ce compte tenu du projet de réaménagement envisagé.

A ce titre, la société STGS a fait parvenir un devis de 2 692 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de STGS pour un montant de 2 692 euros H.T.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Donne tout pouvoir** au Maire pour effectuer les démarches administratives et signer tous les documents afférents

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-11/07
--------------	-------------------

Objet de la délibération : ADHESION A LA CONVENTION DE MOYENS D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN (CDG 56)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le CDG du Morbihan développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs (service intérim, prestations RH, mise en conformité des données personnelles, mission d'archivage, réalisation du document unique, études ergonomiques...°

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières de missions et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs de ces missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG 56.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention-cadre proposée par le CDG 56.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 452-30 et L 452-40 et suivants
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de missions...)

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-11/08
--------------	-------------------

Objet de la délibération : ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU SERVICE PAYE DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Le Maire propose au Conseil Municipal de confier la gestion de la paie à un service externe, en l'occurrence le service paye du centre de gestion du Morbihan, afin de déléguer l'élaboration des fiches de paie et les déclarations sociales nominatives (DSN).

La prestation prend en compte : les éléments fixes et variables relatifs à la rémunération, la gestion des absences (maladie...), la mise à disposition sur l'extranet des bulletins de paie individuels, du bulletin global et des états de charges/journaux, le fichier de virement HOPAYRA SEPA, le fichier de dématérialisation des bulletins de paie, le fichier d'interface comptable et la réalisation de la DSN.

Pour adhérer à la prestation paye du centre de gestion, il convient au préalable de convention avec le CDG 56 (cf délibération 2024-11/07).

Le tarif est fixé à 7.60 euros par bulletin de paie édité chaque mois, étant précisé que les prestations sont exonérées de TVA (article 261B du Code Général des Impôts).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Propose** de reporter la décision à prendre et représenter ce point à un prochain conseil municipal.

Réf :	2024-11/09
--------------	-------------------

Objet de la délibération : CONTRAT BEL. ENFANCE

Le Maire reprecise au Conseil Municipal les décisions actées lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2024, avant de signer le contrat Bel.Enfance avec le prestataire Berger Levrault, à savoir : présentation du projet aux membres de l'OGEC/APPEL et approfondissement de certains points de fonctionnement du logiciel (modalités de fonctionnement, ergonomie du portail, mise en place des différentes règles...).

Le Maire rappelle le coût, à savoir :

Réf :	2024-11/11
-------	------------

Objet de la délibération : VALIDATION DU PROGRAMME VOIRIE 2025

L'Adjoint en charge des travaux de voirie rappelle au Conseil Municipal la liste des voies communales proposée par la commission voirie pour le programme 2025, à savoir :

❖ Tranche ferme :

VC Haut Quétel 68ml
 VC La Rosaie 1^{ère} partie 360ml
 et 4000ml de curage de fossé pour une estimation à 55 223,04€ HT

❖ Tranche conditionnelle :

VC La Rosaie 2^{ème} partie 185ml
 Pour une estimation à 17 527,79€ HT

Pouvoir est donné à l'Adjoint en charge de la voirie de préparer les documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** l'adjoint en charge des travaux à préparer les différents documents
 - **Donne** tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents
- A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-11/12
-------	------------

Objet de la délibération : PARTICIPATION FINANCIERE AUX DEPENSES D'ELECTRICITE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle qu'il avait été verser en 2024 une participation financière de 300 euros à la paroisse de REGUINY pour les frais d'électricité (éclairage du clocher et de la coupole).

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour 2025 cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **Accepte** de renouveler pour 2025 la participation financière
 - **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches et écritures inhérentes à cette participation financière
- A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf :	2024-11/13
-------	------------

Objet de la délibération : COMPTES RENDUS DE BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le Maire présente le compte rendu des derniers bureaux et conseils communautaires.

En particulier, il présente les grandes lignes du SCOT et les différents pôles :

- Pôles majeurs (Pontivy) – 31 centres
- Pôles de proximité complémentaire (St Thuriau, Noyal Pontivy...) – 25 centres
- Pôles de proximité simple (Rohan, Régigny, Bréhan) - 23 centres
- Pôles communes rurales simples - 17 centres
- Commune développement rural - 13 centres

Le Maire aborde également la réunion concernant l'eau et l'assainissement et précise qu'une hausse de 2 % de la redevance eau et assainissement est envisagée à partir de 600 m³. En dessous de 300 m³ aucun changement n'est prévu. De plus, s'il y a un ajout du traitement filtre à charbon pour les métabolites et pesticides, le coût serait de 650 Keuros pour un traitement de 50 m³ / h. STGS va faire un renouvellement d'équipement (pompe, filtre, compteur...) – à noter, en 2022, le coût a été de 165 keuros et en 2023 185 Keuros. Enfin, le Syndicat Eeau du Morbihan va faire l'interconnexion Baud – Brech pour 20 millions d'euros.

Le Conseil Municipal prend acte des comptes rendus de bureaux et conseils communautaires